

SECTEURS TECHNIQUES FDC 24



Secteur Nord-Ouest :

RIBERAC

13, rue Puy Bellevue
24600 Ribérac

Permanence ouverte le vendredi matin
(8h30 - 12h30)

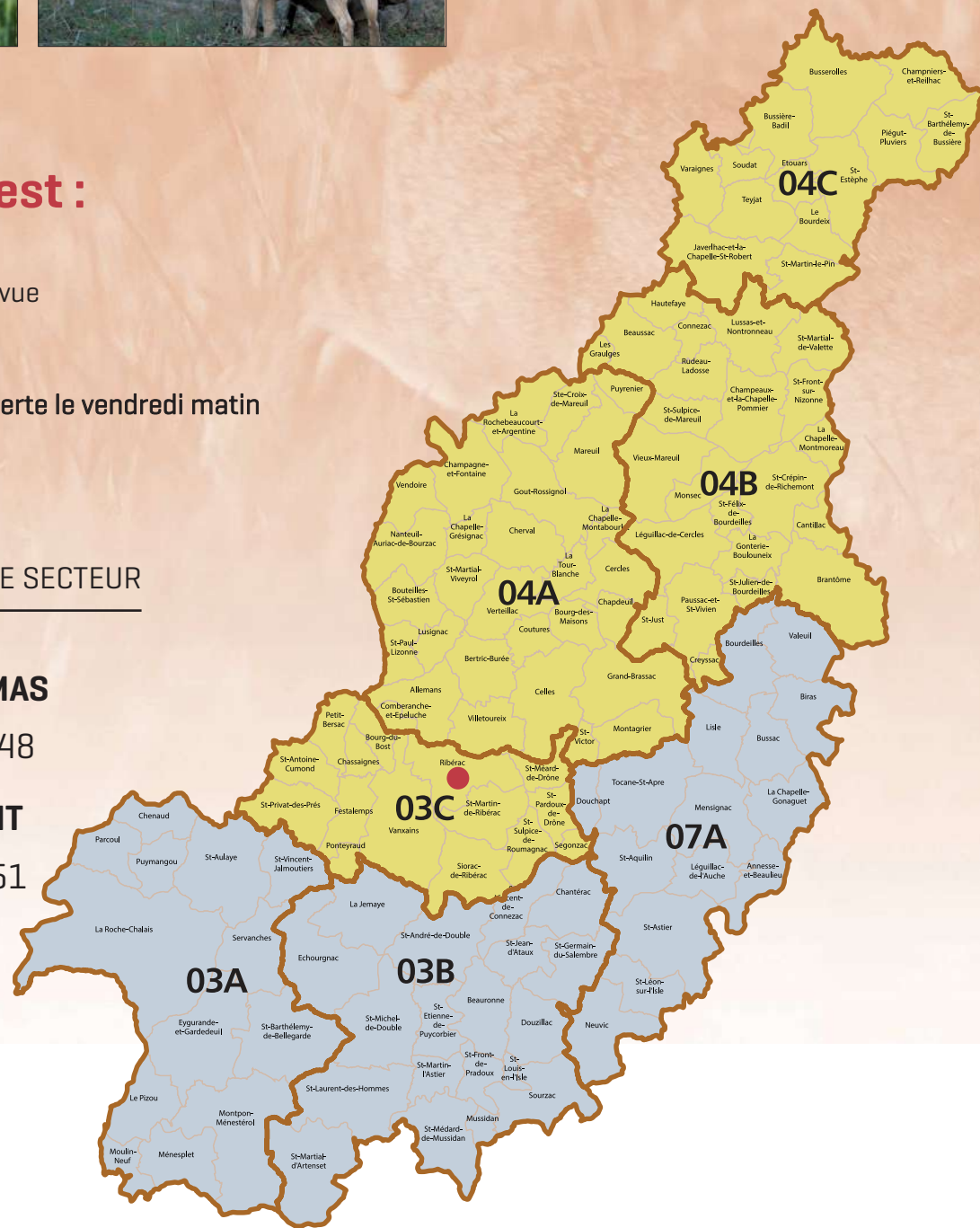
TECHNICIENS DE SECTEUR

Yann DUMAS

06 73 69 99 48

Alain PETIT

06 73 69 99 51



Secteur Nord-Est :

THIVIERS

18, rue Léon Couzinou
24800 Thiviers

Permanence ouverte le vendredi matin
(8h30 - 12h30)

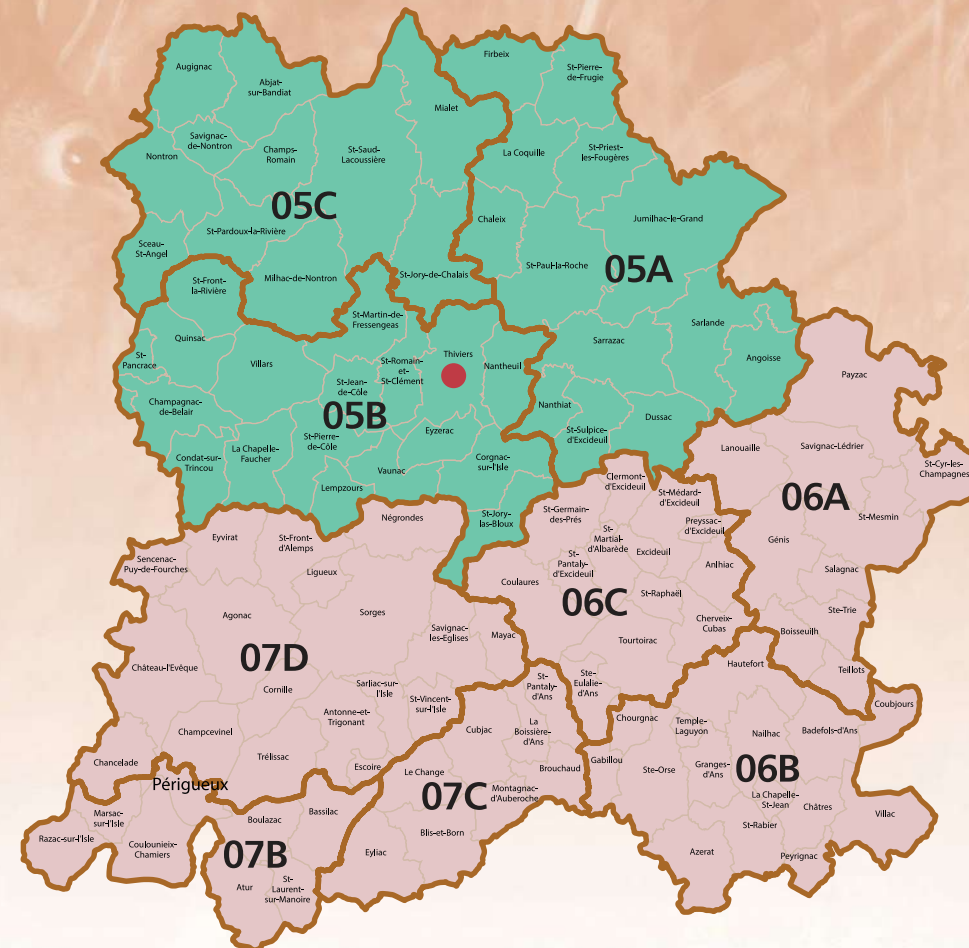
TECHNICIENS DE SECTEUR

Franck VERNET

06 73 69 99 53

Stéphane COUREAUD

06 73 69 99 45



Si votre association n'est pas en prélèvement automatique [solution la plus simple], prévoyez votre mode de règlement [chèque à privilégier ou espèce] lors du retrait de votre commande.

Pour cela, merci de bien vouloir passer votre commande au siège de la FDC 24 au plus tard le mercredi midi.

De la même façon, ces services vous sont apportés au siège les lundi, mardi, mercredi, jeudi (après-midi) et vendredi de 8h à 12h et de 13h à 16h.

SUIVI ADMINISTRATIF DES DOSSIERS

Nous réfléchissons pour rapprocher chaque président de chasse de la personne de la FDC 24 en charge du suivi administratif des territoires de chasse de son secteur, conjointement avec le technicien.

Nous ne manquerons pas de vous tenir informés.

PERMANENCES POUR :

- Rencontrer l'un des deux techniciens de votre secteur, répondre à vos questions d'ordre général.
- Vous fournir des documents de base [bail type, convention protection des cultures, inscriptions formations, etc.].
- Bénéficier de la vente de marchandise [petit matériel de type pancarte, carnet de battue, sac venaison, etc.]. Pensez à prendre la carte d'adhérent territoire et le chéquier de votre association si vous n'êtes pas en prélèvement automatique.

POUR LES POINTS PARTICULIERS LIÉS À LA VIE DE VOTRE SOCIÉTÉ DE CHASSE :

Il est préférable que vous contactiez directement votre technicien local [cf. carte] ainsi vous envisagerez avec lui la meilleure manière de donner suite à votre sollicitation [prise de rendez-vous au bureau, visite terrain, etc.].
Pour les marchandises plus volumineuses : piégeage, prévention, panneau Chasse en cours, nous pourrons vous les acheminer sur les lieux de permanence.

Retrouvez ces informations et d'autres, sur notre site Internet

www.chasseurs24.com ou par téléphone : 05 53 35 85 00

5, Boulevard Henri Jacquemet - BP 232 - 24052 Périgueux - CTC cedex 9



SECTEURS TECHNIQUES FDC 24

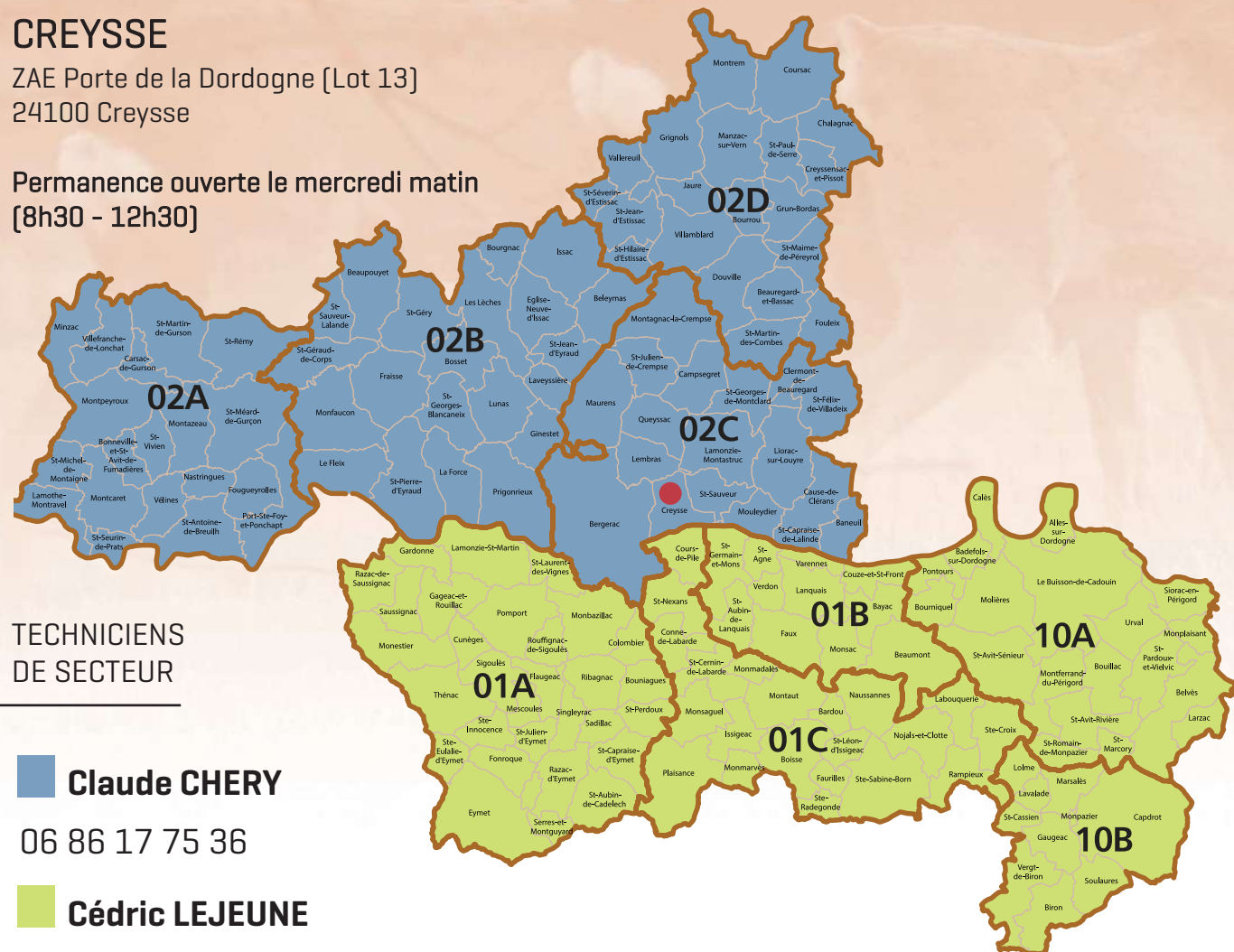


Secteur Sud-Ouest :

CREYSSE

ZAE Porte de la Dordogne (Lot 13)
24100 Creysse

Permanence ouverte le mercredi matin
(8h30 - 12h30)



TECHNICIENS DE SECTEUR

Claude CHERY

06 86 17 75 36

Cédric LEJEUNE

06 73 69 99 50

PERMANENCES POUR :

- Rencontrer l'un des deux techniciens de votre secteur, répondre à vos questions d'ordre général.
- Vous fournir des documents de base (bail type, convention protection des cultures, inscriptions formations, etc.).
- Bénéficier de la vente de marchandise (petit matériel de type pancarte, carnet de battue, sac venaison, etc.). Pensez à prendre la carte d'adhérent territoire et le chéquier de votre association si vous n'êtes pas en prélèvement automatique.

POUR LES POINTS PARTICULIERS LIÉS À LA VIE DE VOTRE SOCIÉTÉ DE CHASSE :

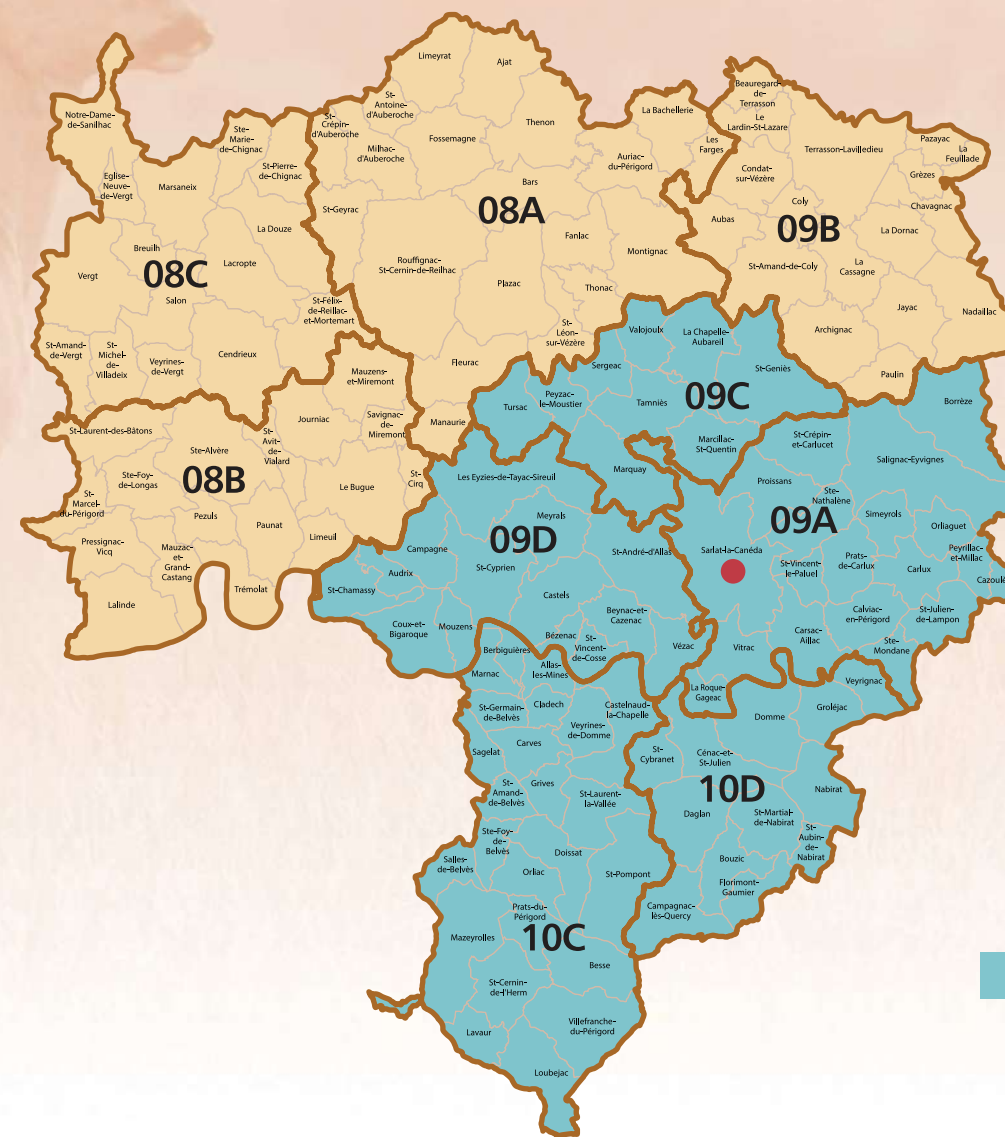
Il est préférable que vous contactiez directement votre technicien local (cf. carte) ainsi vous envisagerez avec lui la meilleure manière de donner suite à votre sollicitation (prise de rendez-vous au bureau, visite terrain, etc.).
Pour les marchandises plus volumineuses : piégeage, prévention, panneau Chasse en cours, nous pourrons vous les acheminer sur les lieux de permanence.

Secteur Sud-Est :

SARLAT

38, Avenue de la Dordogne
24200 Sarlat

Permanence ouverte le mercredi matin
(8h30 - 12h30)



TECHNICIENS DE SECTEUR

Mickaël BALAINE

06 86 17 70 50

Angélique GENDRE

06 08 67 55 95

Si votre association n'est pas en prélèvement automatique (solution la plus simple), prévoyez votre mode de règlement (chèque à privilégier ou espèce) lors du retrait de votre commande.

Pour cela, merci de bien vouloir passer votre commande au siège de la FDC 24 au plus tard le lundi midi.

De la même façon, ces services vous sont apportés au siège les lundi, mardi, mercredi, jeudi (après-midi) et vendredi de 8h à 12 h et de 13h à 16h.

SUIVI ADMINISTRATIF DES DOSSIERS

Nous réfléchissons pour rapprocher chaque président de chasse de la personne de la FDC 24 en charge du suivi administratif des territoires de chasse de son secteur, conjointement avec le technicien.

Nous ne manquerons pas de vous tenir informés.

Retrouvez ces informations et d'autres, sur notre site Internet

www.chasseurs24.com ou par téléphone : 05 53 35 85 00

5, Boulevard Henri Jacquement - BP 232 - 24052 Périgueux - CTC cedex 9

